



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Saint-Denis, le 15/07/2020

Le recteur

à

Monsieur le président de l'université
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
du second degré
Mesdames et messieurs les directeurs de CIO
Mesdames et messieurs les inspecteurs
d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux
Mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale du second degré

A l'attention de Mesdames et Messieurs les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation.

Rectorat

Division
des Personnels de
l'Enseignement
Secondaire

DPES 5

Affaire suivie par
Chantal CANIGGIA

Téléphone
02 62 48 11 22

Fax
02 62 48 10 50

Courriel
dpes.secretariat@ac-reunion.fr

24, avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 SAINT-DENIS CEDEX 9

Site internet
www.ac-reunion.fr

Objet : Cellule de rentrée à destination des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation

Le dispositif « cellule de rentrée » de la DPES est reconduit sur la période du 13 au 21 août 2020.

Cette cellule est destinée à recueillir tous les appels et courriels se rapportant aux opérations d'affectation des personnels titulaires et non titulaires du second degré. Elle vise à apporter des réponses aux interlocuteurs sous 48 heures.

Cette cellule peut être jointe par téléphone et par messagerie électronique par le biais d'un numéro unique :

le 02 62 48 10 00

et d'une adresse unique :

rs-2d@ac-reunion.fr

J'attire votre attention sur le fait que le Service de gestion du remplacement et des personnels non titulaires (DPES 4) sera fermé au public durant cette même période. Par conséquent, dans l'hypothèse où un contrat est proposé à un personnel entre le 13 et le 21 août 2020, celui-ci pourra accepter le contrat via la boîte mail dédiée :

recont-2d@ac-reunion.fr

Je vous remercie d'assurer la plus large diffusion de la mise en place de ce dispositif auprès des personnels susceptibles d'être concernés.



Pour le Recteur et par délégation,
le Chef de Division des Personnels
Enseignants du Second degré

Marc HILDEBRANDT